

CABINET D'AVOCATS ELEOM

EN CHIFFRES

ELEOM AVOCATS est implanté dans

6

villes de la région Occitanie
et dispose d'un bureau à Paris

ELEOM AVOCATS est membre du

1^{er}

réseau français d'avocats certifiés
qualité ISO 9001

s'agit d'ALTAJURIS INTERNATIONAL
qui regroupe en France
et à l'étranger plus de

400

avocats

7 Boulevard Kennedy
6 000 PERPIGNAN
tél. 04 68 50 29 93

www.eleom-avocats.com



eleom
avocats

Ses 40 avocats, dont 11 exerçant à PERPIGNAN, développent chacun leur compétence en droit des affaires, de la famille du Patrimoine, de l'immobilier, droit social et droit public. Ils sont à votre écoute pour vous conseiller, vous défendre en France et à l'international. Dans un monde qui ne cesse de se transformer il est important de s'appuyer sur des professionnels au fait des dernières évolutions légales et sociétales.

ELEOM AVOCATS est implanté dans 6 villes de la région Occitanie et dispose d'un bureau à Paris.

ELEOM AVOCATS est membre du premier réseau français d'avocats certifiés qualité ISO 9001, il s'agit d'ALTAJURIS INTERNATIONAL qui regroupe en France et à l'étranger plus de 400 avocats

A PERPIGNAN, le cabinet est situé 17 boulevard Kennedy, il a été créé en 1948. C'est dire si la stabilité est dans les gènes de ces professionnels du monde du droit. « Dans la profession, beaucoup de choses ont changé au fil des années, assure Eric Donnadieu spécialisé dans le droit des sociétés. Tout s'est également accéléré depuis l'arrivée des nouvelles technologies. Des évolutions sociétales qu'il est indispensable de suivre et même d'anticiper. Nous nous devons d'être en pointe dans tous les domaines pour être au plus près des préoccupations, des attentes de notre clientèle. Il faut être en phase avec le monde actuel et le nombreux bouleversement que nous traversons, il faut s'immerger dans la cité, dans l'environnement économique et être curieux du monde numérique qui se dessine et transforme tous les métiers. Il est fini le temps où l'avocat-notaire consultait dans sa tour d'ivoire ».

Voilà pourquoi les avocats d'ELEOM sont impliqués, ici dans le club des YZ qui rassemble les startpers et les personnes curieuses des nouveaux enjeux, là au Réseau Entreprendre groupement d'entrepreneurs bénévoles qui assurent du mentoring auprès des jeunes Entreprises, et dans bien d'autres structures associatives encore. Chaque avocat d'ELEOM Perpignan approfondi son domaine de compétence que ce soit en droit des affaires, de la famille, du Patrimoine, de l'immobilier, droit social et droit public. « L'avantage de faire partie d'un réseau professionnel comme le nôtre, est que nous sommes en mesure d'agir sur tout le territoire, poursuit Eric



Donnadieu. Nous avons des contacts avec des confrères en France et à l'international, œuvrant dans toutes les spécialités. Nos clients sont ainsi assurés d'avoir toujours à leur côté le bon conseil ». Car l'avocat se doit d'être créatif et imaginatif dans les solutions juridiques à apporter, il accompagne, conseil défend et construit. « Tout doit se faire dans la confiance, poursuit l'avocat, l'écoute et le dialogue. Les relations humaines sont notre valeur ajoutée ». Les nouvelles technologies ont amené de nouvelles contraintes. Vous avez des données sensibles dans vos ordinateurs, des fichiers qui intéresseraient la concurrence, vous devez (c'est une obligation) les sécuriser et assurer leur inviolabilité face à des pilleurs de données et des hackers malveillants. L'avocat va vous permettre de contractualiser ces obligations, et rédiger les codes de bonne conduite des informaticiens et de tous les intervenants au sein de votre société qui sont en contact avec ces données et ces fichiers informatiques. En cas de manquement, votre responsabilité personnelle de chef d'entreprise peut être engagée. Un avocat et des contrats verrouillés seront une garantie pour vous. ELEOM s'est engagé dans la mise en place des « modes alternatifs de résolution des litiges ».

Cela concerne notamment le « droit collaboratif ». Au lieu d'instruire des dossiers à présenter devant un juge, les avocats des deux parties en conflit s'engagent, avec leurs clients, à trouver une solution pour résoudre leur contentieux. Si un accord est trouvé, il sera présenté à un tribunal qui l'homologuera, comme pour un jugement. Mais si les deux parties ne trouvent pas de solution, on engagera alors une procédure classique, mais avec de nouveaux avocats. « C'est un outil nouveau, précise Eric Donnadieu, qui demande une approche particulière et une formation, Mireille CANABY avocat associée est convaincue de l'intérêt de cet outil juridique pour nos clients, elle a constitué un groupe d'une vingtaine de confrères dans le département, lesquelles suivent une formation pour pratiquer le droit collaboratif, créant ainsi un cercle vertueux ».

Construisons
ensemble
votre réussite